



Mémoire du département des Affaires étrangères

PRÉSENTATION

LE 14 janvier 1990, Mobutu Sese Soko déclare : « la pérestroïka ne concerne pas les Zaïrois ». Mais dans le même temps, il décide d'instaurer un dialogue direct avec le peuple.

Ce dialogue, qui va durer deux mois, prend la forme de tournées présidentielles dans les régions, et la population est invitée à exprimer ses doléances à travers des textes qui seront centralisés par le Bureau national de consultation populaire présidé par Mokolo wa Mpombo.

L'onde de choc née de l'écroulement des régimes des pays de l'Est a sans doute contribué à faire prendre au Président cette décision. Comme dans le reste de l'Afrique, la chute des pouvoirs des pays de l'Europe de l'Est a été perçue au Zaïre, comme un présage heureux, annonciateur de prochaines chutes de régimes ayant repris le modèle de système politique totalitaire. En prenant l'initiative de la forme de l'ouverture, Mobutu pensait chevaucher la vague du renouveau pour mieux la contrôler, notamment dans la perspective des prochaines élections présidentielles.

Mais Mobutu a sous-estimé la situation réelle du pays ainsi que les récriminations des populations. Le dépouillement des mémoires de cette consultation est à la hauteur de la déception présidentielle. L'écriture libérée s'affirmait contestataire : les méfaits du Parti-État sont dénoncés, les vices du système sont montrés... et une aspiration à un régime pluraliste respectant les droits de l'Homme se dégage des plus de 5 000 mémoires envoyés.

La déclaration présidentielle du 24 avril clôt la consultation. Elle est censée faire la synthèse des mémoires. Le Président propose

une nouvelle orientation politique qui reprend un certain nombre de revendications formulées dans les mémorandums ou exprimées lors de la tournée :

- le MPR n'est plus le Parti-État ;
- un régime de tripartisme sera installé ;
- le pluralisme syndical est adopté ;
- Mobutu Sese Seko se met en congé du MPR et entend jouer à la tête de l'État le rôle d'un président arbitre.

Le lendemain, un nouveau gouvernement présidé par Lunda Buhulu — professeur de droit, conseiller juridique du Président et depuis 5 ans secrétaire général de la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale) — est formé.

Le discours d'ouverture du Président s'explique par l'effervescence populaire kinois. Ville chouchoutée par le pouvoir, bénéficiant de beaucoup d'avantages par rapport au reste du pays (le pouvoir d'achat était triple de celui de Kisangani), Kinshasa a montré son opposition sans attendre la synthèse présidentielle : insignes du parti publiquement cassés, slogans anti-mobutistes dans les transports en commun, climat d'hostilité aux signes les plus manifestes du mobutisme...

Depuis cette période, Mobutu ne réside plus à Kin : il séjourne à Goma (Nord Kivu) ou dans son village de Gbadolite en Équateur. Le discours s'explique aussi par les conseils qu'ont prodigués les différents alliés occidentaux traditionnels. La rumeur précise que l'ambassade des États-Unis n'est pas absente dans cette décision.

L'entourage présidentiel et l'appareil du Parti-État désapprouvent le processus de démocratisation. Ils font pression contre l'ouverture.

Mais l'agitation populaire n'est pas calmée. Au contraire, de larges couches de populations sont entrées dans la spirale de la contestation : grèves successives des fonctionnaires, des médecins, des médias.

L'opposition politique prend confiance, réclame une conférence nationale, la formation d'un gouvernement de transition et s'épanouit dans une multitude de partis politiques : 60 groupements politiques n'exigeant pas de reconnaissance juridique sont formés (Parti démocrate et social chrétien, Alliance nationale des démocrates pour la Reconstruction, Front commun des nationalistes, Fédération des démocrates convaincus...).

Le nombre de nouveaux titres de journaux ne cesse d'augmenter (Umoja, La Semaine...) en prenant un ton résolument critique.

Le 3 mai, Mobutu fait un discours devant le Conseil législatif qui précise les limites de l'ouverture : aucun parti n'est encore autorisé tant qu'une loi sur les partis n'a pas été votée. Il n'est donc pas possible que ceux-ci manifestent ou tiennent des meetings. Il faut d'abord rédiger une constitution et organiser des élections présidentielles.

Les massacres d'étudiants en mai 1990 sur le campus de Lubumbashi, au-delà de l'aspect factuel, doivent être compris comme un signe. Ils sont un moment de l'affrontement de deux stratégies : l'une qui ne veut pas voir l'ouverture politique se rétrécir comme une peau de

chagrin, et qui entend vérifier la véracité des propositions faites ; l'autre qui entend garder le contrôle du processus de renouveau dans les limites de son pouvoir.

Le caractère tragique des faits mettra l'accent sur la duplicité du régime. Mais l'impact international de l'événement obligera le pouvoir à donner des gages de sa volonté de changement. Cela passera par la création d'une commission d'enquête parlementaire et par le contenu du discours de Lubumbashi, le 30 juin à l'occasion du trentième anniversaire de l'indépendance. Le Président essaie de recoller à l'ouverture : il admet trois partis, fixe les règles de leur sélection et définit un calendrier électoral.

Le Conseil législatif adopte le 18 juillet la loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques : élections primaires en janvier 1991 d'où devront sortir les trois partis politiques, puis élections présidentielles.

Le 7 octobre, Mobutu admet le multipartisme intégral.

Les changements incessants de calendrier traduisent une volonté du Président-fondateur de manœuvrer pour contrôler à son profit l'ouverture promise.

Trois éléments sont sans doute à la base de ces changements et des fluctuations de calendrier :

— D'une part, Mobutu entend jouer sur l'inexistence de leaders d'envergure nationale pour se faire élire facilement Président. La clef du calendrier électoral proposé repose sur l'élection présidentielle. Une réélection face à d'autres candidats lui donnerait un nouveau souffle et une caution démocratique ;

— d'autre part, il entend contrôler les autres élections en donnant au MPR un rôle clé dans leur préparation. Celui-ci contrôle le gouvernement et il conserve le pouvoir dans les structures régionales et locales ;

— par ailleurs, la confusion née de la profusion de partis politiques lui permet d'accepter le multipartisme. Devant la multitude de partis se présentant aux suffrages, devant les transfuges du régime devenus subitement opposants, les électeurs seront désorientés. Un MPR rénové peut donc capter les suffrages à travers un vote de sécurité.

Intérêt du texte

Ce texte est la contribution des agents du département (ministère) des Affaires étrangères à la consultation nationale sur la situation générale du pays.

Ce mémorandum est intéressant à plusieurs titres :

— Par son évocation constante de la Roumanie, il donne la mesure de l'impact de la chute des régimes est-européens sur les cadres zairois ;

— il demande au Président de démissionner et en cela, met en contradiction Mobutu qui déclarait dans un interview à Jeune Afrique (n° 1533) le 21-05-1990 : « On m'a parlé d'un seul mémorandum qui préconisait mon départ. Un seul. J'ai demandé au coordinateur Mokolo de me le montrer. Il était introuvable (...) Personne n'a osé mettre ma personne en cause, ni dans les textes, ni au cours des audiences. »

— il est très précis dans la dénonciation de l'accaparement par le clan présidentiel des rouages de l'État ;

— il donne de façon concrète des exemples de répercussions du mauvais fonctionnement du régime dans le travail du ministère des Affaires étrangères (références à l'épisode du joueur de football devenu premier secrétaire, et au droit de cuissage des chefs de mission...);

— il donne un aperçu sur les propositions politiques : multipartisme, État de droit, pluralisme syndical... ;

— il propose des solutions pour un meilleur contrôle économique : caution monétaire belge, rapatriement des devises, élargement des recettes minières au budget de l'État...

Références pour expliquer le texte

- Conseil législatif : assemblée des députés,
- Conseil exécutif : gouvernement,
- Commissaire d'État : ministre,
- Les dix fléaux.

En décembre 1974, le bureau politique du MPR avait, au cours d'une réunion sur le bateau présidentiel, le Kamanyola, fait une auto-critique et identifié les dix fléaux qui bloquent la société zairoise.

- Trois courants d'idées :

Les observateurs ont pour habitude d'identifier trois courants au sein du MPR :

- les nationalistes (Mandungu Bula Nyati, Kamanda wa Kamanda). Ils ont inspiré le Manifeste de la N'sele et sont à l'origine des nationalisations et des résolutions populistes du Comité central ;
- les conservateurs (Ileo, Nendaka) ;
- les métis et autres « citoyens à nationalité douteuse » (Kengo wa Dondo, Rwakabuba Shinga).

Un problème de légitimité dans le partage des postes au pouvoir oppose le deuxième et le troisième courant.

Aujourd'hui, le MPR a éclaté, les nationalistes ont rejoint le Front commun des nationalistes, et plusieurs courants se disputent la direction du parti depuis le départ du Président-fondateur.

- « Le Comité central du MPR fait le travail du Conseil judiciaire » : Mobutu et le Comité central réglèrent les procès entre des

dignitaires : dernier exemple en date, le conflit opposant Shematsi à Rwakabuba.

- *Changements intempestifs et permanents du Conseil exécutif.* Le changement de gouvernement est un mode de fonctionnement du système Mobutu. Il y a 4 à 5 fois par an des remaniements ministériels. Par ce procédé, Mobutu contrôle parfaitement le personnel ministrable qui sait qu'il ne restera pas longtemps en poste.

- *Équateur et ethnie ngbandi.* Le président est originaire de la région de l'Équateur, de l'ethnie Mongo et tribu ngbandi.

- « *Nationalité douteuse* ». Un certain nombre de cadres de l'État et du Parti sont d'origine rwandaise, soit qu'ils soient nés au Zaïre de parents émigrés, soit qu'ils aient émigré eux-mêmes. La place importante d'hommes comme Rwema Bisengimana qui fut pendant onze ans directeur de cabinet de Mobutu, a avivé les animosités.

- *Fonds mis à la disposition des services spéciaux.* Des financements prévus pour d'autres activités ont été affectés aux services de sécurité. Ainsi un bailleur de fonds a-t-il été surpris de savoir que des fonds affectés au service des routes ont été mis à la disposition de certains services de sécurité.

- *Manifeste de la N'Sele.* En 1967, un programme d'action du MPR à coloration nationaliste et populiste est élaboré dans le complexe présidentiel de la N'Sele à une quarantaine de kilomètres de Kinshasa ; ce texte prendra l'appellation de Manifeste de la N'Sele.

- *La MIBA : Minière de Bakwanga.* Cette société publique qui est chargée de l'extraction du diamant n'émarge pas au budget de l'État.

La rumeur publique affirme que Maman Antoinette (la première épouse de Mobutu) s'occupait de négocier directement les ventes sur le marché international.

- *La constitution de Luluabourg.* En 1964, une conférence nationale met sur pied une constitution s'inspirant du modèle belge, privilégiant le fédéralisme et basée sur le régime parlementaire.

- « *Olinga olinga te ozali kaka na MPR* ». « *Que tu le veuilles ou non, tu fais partie du MPR* », slogan lancé par le MPR pour affirmer son rôle de Parti-État.

- *Étienne Tshisekedi wa Mulumba.* Originaire du Kasai, il est ministre de l'Intérieur en 1966.

En novembre 1980, il est signataire de la lettre ouverte des douze parlementaires au Président-fondateur dénonçant les maux du régime.

Démis de son mandat électif, il sera mis en résidence surveillée pendant de nombreuses années.

Il fonde en 1982 l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social).

Aujourd'hui, il est libre. Il a annoncé sa candidature à la présidence de la République.

- *Mokolo wa Mpombo.* Étudiant à l'Université Lovanium lors des grèves estudiantines des années soixante-dix dont la répression a fait

plusieurs morts. Il est soupçonné d'avoir commencé sa carrière dans les services secrets à ce moment...

Jean-Pierre Pabanel
octobre 1990

**Mémoire adressé
au Président-fondateur du MPR,
président de la République du Zaïre
par les agents et fonctionnaires
du département
des Affaires étrangères**

Nous, agents et fonctionnaires du Département des Affaires étrangères, réunis ce samedi 17 mars 1990 en vue de répondre promptement à l'appel lancé à toutes les couches sociales du pays par le président-fondateur du MPR et président de la République, pour émettre des critiques sur le fonctionnement des organes du Parti-État et suggérer par la même occasion des solutions concrètes et pratiques :

— Considérant cette démarche du président-fondateur du MPR, président de la République, comme une des meilleures façons d'exercer la démocratie au Zaïre.

— Soucieux des maux qui rongent le fonctionnement des organes du Parti-État ainsi que toute la société zaïroise.

— Mûs par les mêmes sentiments que le président-fondateur du MPR, président de la République, les mêmes préoccupations que LUI.

— Convaincus du bien-fondé de cette approche appelée à mettre fin à cet état de choses.

— Décidons de soumettre à l'appréciation du président-fondateur du MPR, président de la République ce qui suit.

Critique des organes du MPR

Constitution

La Constitution qui régit la République du Zaïre consacre le multipartisme comme système de pouvoir. Le seul fait de reconnaître un parti